



## La Stratégie ontarienne pour le secteur des affaires : Secteur sans but lucratif

Dans le cadre de la **Stratégie ontarienne pour le secteur des affaires**, le gouvernement a établi une relation ouverte axée sur la collaboration avec les intervenants du secteur des affaires. Aux termes de cette stratégie, une association sectorielle a défini cinq priorités de compétence provinciale qui, si on y donne suite, favoriseront la réussite de l'industrie. Les ministères visés par les priorités disposent de deux mois pour régler les questions en cause ou proposer des solutions de rechange acceptables pour le secteur.

### L'Ontario Nonprofit Network et la Stratégie ontarienne pour le secteur des affaires

Dans le cadre de la Stratégie ontarienne pour le secteur des affaires, le gouvernement a établi une relation ouverte axée sur la collaboration avec les intervenants du secteur des affaires. Aux termes de cette stratégie, une association sectorielle a défini cinq priorités de compétence provinciale qui, si on y donne suite, favoriseront la réussite de l'industrie. Les ministères visés par les priorités disposent de deux mois pour régler les questions en cause ou proposer des solutions de rechange acceptables pour le secteur.

Le processus de la Stratégie pour le secteur des affaires entre le gouvernement de l'Ontario et le secteur sans but lucratif est apparu à travers des initiatives comme le Projet de partenariat pour forger une relation plus forte avec le secteur. Le processus de la Stratégie pour le secteur des affaires a débuté lors d'une première audience entre les représentants du secteur et divers ministères en août 2011, suivie d'une table ronde de mise en œuvre officielle le 26 mars 2012. La table ronde rassemblait des hauts fonctionnaires, des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et des membres du personnel des ministères concernés qui ont écouté les représentants du secteur présenter leurs cinq priorités.

Puis, 70 jours plus tard, des sous-ministres des ministères des Affaires civiques et de l'Immigration, du Développement économique et de l'Innovation ainsi que de l'Infrastructure, le commissaire à la sécurité communautaire de l'Ontario et le sous-ministre adjoint des Services gouvernementaux ont présenté des solutions qui montraient clairement la façon dont la Stratégie ontarienne pour le secteur des affaires permettait de produire des résultats rapides, adaptés et concrets.

En l'espace de deux mois, le gouvernement de l'Ontario a formulé des recommandations concrètes et produit des résultats probants en collaborant avec le secteur sans but lucratif; il a également donné un nouvel élan à la priorité de renforcer sa relation avec le secteur. Les ministères ont donné des conseils concernant la sélection des bénévoles et la vérification des dossiers de police et ont établi des critères d'accès plus cohérents aux fournisseurs attirés. Le gouvernement prend actuellement des mesures pour simplifier la relation de financement et d'investissement et pour permettre à plus d'organismes sans but lucratif admissibles d'avoir accès au Programme de prêts d'Infrastructure Ontario et de soumettre des offres pour des terrains excédentaires du gouvernement.

Jini Stolk, coprésidente de l'ONN, a indiqué que « la collaboration entre les ministères était révolutionnaire ». Tonya Surman, coprésidente de l'ONN, a remercié le ministre Duguid pour le leadership dont il a fait preuve dans le processus de la Stratégie ontarienne pour le secteur des affaires et a félicité le personnel politique et le personnel des ministères pour leur excellent travail en ajoutant que « ce fût une odyssée absolument incroyable pour tous ».

Le secteur sans but lucratif est l'un des secteurs économiques les plus diversifiés qui soient : il touche la vie de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens par l'intermédiaire des services sociaux, des arts, des sports et des loisirs, de la préservation de l'environnement, des groupes spirituels et des services de santé communautaires. L'Ontario compte plus de 46 000 organismes sans but lucratif, lesquels emploient environ un million de personnes, soit 15 % de la population active de la province, ce qui produit des retombées économiques de près de 50 milliards de dollars. Les bénévoles et les organismes sans but lucratif ont une incidence considérable sur la qualité de vie et le bien-être social de la province; ils jouent également un rôle essentiel pour attirer de nouveaux investissements et de nouveaux emplois dans les collectivités en fournissant une infrastructure récréative, culturelle et sociale solide. Dans le cadre du processus de la Stratégie ontarienne pour le secteur des affaires, ce dernier a été représenté par l'Ontario Nonprofit Network (ONN).

**L'Ontario propice aux affaires** est une initiative du gouvernement de l'Ontario qui a pour objectif d'offrir aux entreprises des services gouvernementaux simplifiés, plus rapides et plus intelligents, et de moderniser l'appareil gouvernemental. C'est une composante clé de l'effort entrepris par le gouvernement pour rendre la province plus attrayante aux yeux des entreprises tout en continuant à protéger l'intérêt général. L'Ontario propice aux affaires comporte trois principaux volets :

**Gouvernement moderne** – Créer un cadre de réglementation simplifié et ciblé, qui produit des résultats pour les entreprises tout en protégeant l'intérêt public.

**Services modernes** – Offrir de meilleurs produits et services, y compris des normes de service qui répondent aux besoins des entreprises.

**Nouvelle relation avec les entreprises** – Établir de nouvelles relations ouvertes et souples entre le gouvernement et les entreprises.

---

## **Sommaire des cinq principales priorités de l'ONN** et réponses du gouvernement

### **Priorité n° 1 : Simplification et modernisation du financement gouvernemental et renforcement des relations de financement**

D'ici l'été 2012, le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration formera le Groupe de travail mixte sur la réforme du financement (GTMRF) composé de hauts représentants de neuf ministères gouvernementaux et d'un nombre équivalent de représentants du secteur qui exploreront les possibilités à court et à long terme pour la réforme du système de financement de l'Ontario. Le travail du GTMRF sera fondé sur six principes directeurs visant à se servir de la relation de financement pour mettre en place des processus d'investissement transparents et efficaces qui sont fondés sur les risques et axés sur les résultats à l'échelle du gouvernement. Le secteur et le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration ont déjà déterminé six réformes à court terme qu'ils espèrent mettre en œuvre d'ici 2013-2014. Le GTMRF travaillera également à la mise en œuvre de réformes plus vastes à long terme. La réforme du financement profitera au secteur en simplifiant les processus de financement et d'investissement, lui permettant ainsi de se concentrer davantage sur la conception, la prestation et les résultats du programme.

### **Priorité n° 2 : Vérification des dossiers de police**

D'ici l'été 2012, les ministères de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et des Affaires civiques et de l'Immigration, en collaboration avec l'ONN, rédigeront une déclaration énonçant les exigences provinciales en matière de lois et de règlements concernant la vérification des dossiers de police. La déclaration servira d'outil éducatif au secteur et aux ministères. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels travaillera également de concert avec le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration pour rédiger et compiler des documents supplémentaires en langage clair qui faciliteront les activités de sélection du secteur sans but lucratif. Ces ressources, de même que la déclaration, seront affichées sur un site Web hébergé par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. Ces mesures permettront de fournir au secteur des renseignements cohérents sur les exigences du gouvernement provincial en matière de vérification de dossiers de police et de définir l'usage approprié et efficace de cette procédure dans le cadre du processus de sélection.

### **Priorité n° 3 : Élargissement du Programme de prêts d'Infrastructure Ontario pour le secteur sans but lucratif**

D'ici l'été 2012, le ministère de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario formeront un groupe de travail mixte avec les représentants du secteur dans le but d'examiner les obstacles auxquels sont confrontés les emprunteurs admissibles actuels et de proposer des solutions. Parallèlement, le groupe de travail mixte repérera d'autres sous-secteurs sans but lucratif que le gouvernement pourrait inclure dans le programme en temps opportun. Il recrutera également des organisations de facilitation et élaborera des stratégies visant à aider les organismes admissibles à produire des demandes et des plans d'affaires en bonne et due forme. Conformément aux recommandations du groupe de travail, une proposition d'élargissement du Programme de prêts sera soumise à l'examen du gouvernement à la fin de 2012 ou au début de 2013.

.../3

**Priorité n° 4 : Optimisation du rendement des investissements publics pour les terrains excédentaires du gouvernement**

Sous réserve des directives et de l'approbation du gouvernement, le ministère de l'Infrastructure cherchera à inclure les « sociétés sans but lucratif sans capital-actions qui servent l'intérêt public » dans la liste d'entités auxquelles sont annoncés les terrains excédentaires du gouvernement avant que ceux-ci soient mis en vente sur le marché libre au prix du marché. Les sociétés sans but lucratif admissibles bénéficieraient des mêmes échéances que celles des entités actuellement admissibles (municipalités, services publics, etc.) pour exprimer leur intérêt envers une propriété. Les propriétés doivent être vendues au tarif du marché. D'ici juillet 2012, un groupe de travail sera formé dans le but d'établir un processus pour la diffusion des terrains excédentaires; l'ONN sera responsable de la création et de la tenue à jour d'un répertoire des organismes admissibles.

**Priorité n° 5 : Accès aux fournisseurs attirés de la province pour le secteur parapublic**

Le ministère des Services gouvernementaux éliminera l'exigence voulant le respect de toute définition de « bénéficiaire d'importants paiements de transfert »; il mettra plutôt en place un cadre global fondé sur les risques pour faciliter l'accès aux fournisseurs attirés pour les bénéficiaires de paiements de transfert, réservant ainsi l'accès pour des cas exceptionnels. Ces étapes aideront certains organismes sans but lucratif à réaliser des économies substantielles. Le nouveau processus sera mis en œuvre d'ici l'automne 2012.